



PEFC, UN ATOUT POUR LES FORÊTS COMMUNALES

LA RECONNAISSANCE DE VOTRE ENGAGEMENT
DANS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS



PEFC™
10-21-15

GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

➤ N°1 MONDIAL DE LA CERTIFICATION DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) est une certification, née de la concertation entre les entreprises de la filière bois et les syndicats de propriétaires forestiers, pour répondre à la demande des consommateurs et du marché. PEFC permet d'améliorer la gestion de nos forêts et surtout d'en apporter la preuve.

MA FORÊT EST GÉRÉE PAR L'ONF, ALORS POURQUOI LA FAIRE CERTIFIER PEFC ?

- ✓ **PEFC, une opportunité pour faciliter et optimiser la vente de vos bois**
De plus en plus de marchés publics, d'appels d'offres, d'entreprises et de clients exigent du bois certifié, quel que soit le type de produit : papier, construction bois, palettes, mobiliers, bois de chauffage, etc. En s'engageant à PEFC, vous favorisez donc la commercialisation de vos bois en répondant à une demande croissante de bois certifié PEFC.
- ✓ **PEFC, s'engager dans le développement durable et être identifié comme un acteur responsable**
Il s'agit d'une démarche volontaire et individuelle. En s'engageant à PEFC, vous répondez aux attentes de la société à savoir garantir la gestion durable de votre forêt en pérennisant ses fonctions économiques, environnementales et sociales. PEFC vous permet de communiquer sur vos engagements et vos démarches grâce aux outils de communication mis à votre disposition (panneaux, plaquettes, guide d'accompagnement, etc.).
- ✓ **PEFC, Répondre aux nouvelles attentes des citoyens**
PEFC répond aux besoins des consommateurs de plus en plus soucieux de contribuer à la préservation des forêts de leur région, en favorisant les forêts dynamiques, esthétiques et équilibrées avec une bonne qualité d'accueil du public. PEFC leur apporte également la garantie que les produits bois certifiés achetés sont issus de source responsable.
- ✓ **PEFC, faire progresser la filière et participer à la politique forestière locale et nationale**
Chaque acteur (propriétaire, exploitant, entreprise) s'engage sur le standard PEFC de bonnes pratiques et accepte de faire vérifier ses engagements par un organisme indépendant. L'ensemble de ces engagements contribue à l'amélioration continue de la gestion des forêts. Vous participez également à une démarche de filière en permettant à nos entreprises d'être plus compétitives et de maintenir de l'emploi local.

➤ PEFC A LE VENT EN POUPE !!



EN FRANCE

71 814 Propriétaires
Dont **4 790 collectivités**

5 643 793 ha certifiés
Dont **1 579 662 ha de forêts de collectivités**

2 988 entreprises PEFC

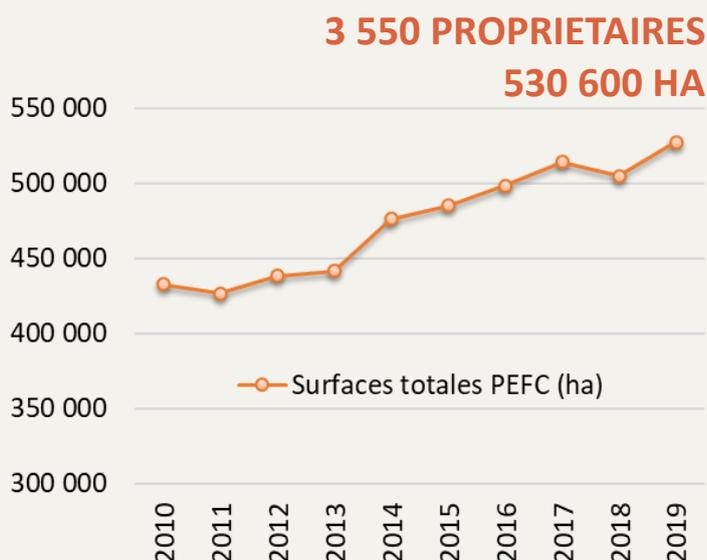
EN OCCITANIE

2 332 Propriétaires
Dont **288 collectivités**

530 600 ha certifiés
Dont **111 550 ha** de forêts de collectivités

182 entreprises PEFC

➤ EN OCCITANIE, PEFC PROGRESSE UN PEU PLUS CHAQUE ANNEE



EN 5 ANS

+ 75 000 HA PEFC

+ 1000 PROPRIETAIRES



Données au 30/06/2020

POUR NOUS
CONTACTER

PEFC OCCITANIE
06 43 24 88 17
contact.pefc.occtanie@gmail.com
www.pefc-occitanie.org



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Avec le soutien de :

